

Comité technique local (CTL) du 3 juin 2019 :

L'hypocrisie continue ... donc, sans nous !

Toulouse, le 3 juin 2019

Ce CTL est la reconvoque de celui du 27 mai boycotté par l'ensemble des OS. Toujours le même manque de confiance, toujours les mêmes risques quant à la survie de la DGFIP. Un CTL convoqué sans vote des OS, juste pour nous informer « des points d'actualités » décidés par Sa Seigneurie le directeur régional des Finances publiques de la région Occitanie (excusez du peu) et son aréopage.

S'agit-il de nous indiquer le nombre d'emplois créés pour répondre à nos besoins ?
S'agit-il de définir des mesures pour améliorer le service public ?
S'agit-il d'un début de réponse aux revendications exprimées par les personnels durant deux mois de conflit ?
S'agit-il de nous communiquer le projet de géographie revisitée ?

Que nenni !

Après la calamiteuse séance du dernier CTL que nous avons boycottée mais dont nous avons eu quelques échos (aucun cahier revendicatif n'aurait été examiné ???), cela ne nous a pas convaincu à venir entendre la messe une nouvelle fois...



Il s'agit de nous informer de la création d'un « accueil informations enregistrement » (sic) à Saint-Gaudens alors qu'un service de pleine compétence existait il y a peu !!!

Il s'agit de nous mettre en avant la fusion des trois services de publicité foncière (SPF) de Toulouse en un service unique, en dépit des revendications des agents pour des services à taille humaine.

Il s'agit de se gargariser sur les formations existantes sans parler de l'amateurisme des formations sur le PAS.

Il s'agit de se satisfaire du déroulement des entretiens individuels alors que ces derniers sont vidés de leur sens.

Enfin, ce CTL est reconvoqué la semaine du congrès national de la CGT Finances publiques auquel trois élus de cette instance sont délégués. C'est une première que la direction locale maintienne une instance en même temps qu'un congrès national d'organisation syndicale.

Quand nous disons que les mots « dialogue » et « social » ont été rayés du dictionnaire de nos « dirigeants » locaux, ce n'est pas qu'une galéjade.

Formation professionnelle

Seize pages assez complètes de statistiques qui rendent compte de manière assez détaillée de l'activité du service de la Forpro ! Ce qui frappe de prime abord, ce sont les 1 200 heures de plus qui ont été consacrées à la formation par rapport à 2017. Les réformes subies (PAS, Sirius) sont largement en cause dans cette augmentation. Les 6 558 heures de formation dispensées en 2018 représentent 1 093 journées, soit 5 ETP d'agents et 10 ETP de formateurs. Les collègues interrogés sur la formation nous ont fait remonter les éléments suivants :

- dans certains services, le personnel est informé tardivement (ou pas informé du tout) des calendriers de formation. Et certains agents ont ainsi raté des sessions auxquelles ils auraient voulu participer. Que fait la police !



Les cahiers pédagogiques n° 435, septembre 2018

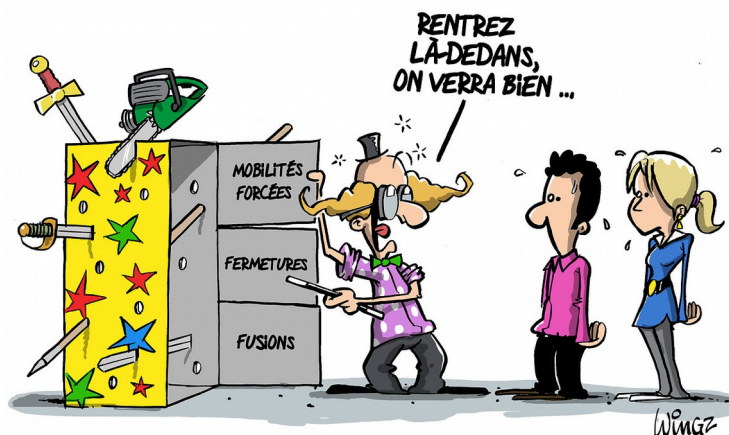
- La compensation dans les services des absences des collègues formateurs n'est pas à l'ordre du jour (pas davantage que celle des militants syndicaux...).
- Toutes les raisons sont bonnes pour parfois refuser à certains collègues d'animer des formations.
- Certains espaces de e-formation sont toujours peu avenants (Muret par exemple) voire ont disparu ! (Colomiers, par exemple).
- Les services civiques : en voilà une main d'œuvre qu'elle est bonne, pas chère (580 € par mois pour 24 heures par semaine, soit environ 5,80 € de l'heure qui ne sont pas à la charge de la DGFIP) et mal formée ! 11 jeunes ont été embauchés à ce titre en 2018 et le DRFiP en souhaiterait 30 en 2019 !
- La formation des nouveaux vérificateurs ne respecte pas le programme national de formation

prévu sur trois ans. De plus, les objectifs de vérifications ne sont pas minorés lors de leur première année de travail dans ce domaine très particulier...

Enregistrement à Saint-Gaudens

L'enregistrement au SPF de St-Gaudens va devenir un **simple accueil et ne concernera que les particuliers** ! Ces derniers ne pourront plus avoir de renseignements sur les donations et les successions. S'ils viennent pour faire un nouveau don alors qu'ils en ont déjà fait un auparavant, quel moyen aura l'administration pour renseigner puis liquider les droits éventuellement dus ? En effet, à St-Gaudens, c'est l'application Moorea qui gardait en mémoire et qui liquidait les droits. Or, dorénavant, c'est l'application Fidji qui est utilisée intégralement à Toulouse (et uniquement en consultation à St-Gaudens). Y a-t'il une passerelle entre les deux applications ?

RÉORGANISATION DES SERVICES



Jusqu'à présent, la collègue chargée de cette mission aidait les personnes qui ne voulaient/pouvaient pas passer par un notaire (le passage chez un notaire n'est obligatoire que pour l'obtention d'un acte de notoriété). Les personnes les plus modestes, qui héritent de peu, évitent les notaires qui représentent un coût supplémentaire. Ce service est donc perdu à Saint-Gaudens et très aléatoire à Toulouse, où les collègues face à une masse de travail plus importante ne peuvent pas se permettre de rester une heure avec des personnes en souffrance avec leur succession, au moment d'un décès. **Encore un exemple de service public rendu aux usagers les plus démunis qui va se voir sérieusement remis en cause.**

Quant aux professionnels (entreprises, cabinets comptables), ils doivent se débrouiller pour aller à Toulouse. Des personnes viennent encore pour enregistrer dans l'urgence des PV d'assemblées, des ventes de parts de société. Au lieu de repartir presque immédiatement de Saint-Gaudens avec l'acte enregistré, ils devront s'arranger avec le service de Toulouse et attendre deux mois en moyenne. **Mais il ne faudra surtout pas oublier de prendre rendez-vous, comme c'est prévu dans les textes !** Vous avez dit service public ?

Fusion des SPF de Toulouse et création du Service départemental d'enregistrement

Quand on parle de services à taille humaine, les « Frankenstein » de la DRFiP 31 ont aboutit à la création d'un nouveau monstre : le SPF de Toulouse (52 agents).

Du fait de la création du service départemental d'enregistrement (SDE), la gestion du stock des déclarations de succession comportant des demandes de paiement fractionné et/ou différé déposées avant le 1^{er} juin 2019 restera à charge comptable de qui l'a pris en charge.

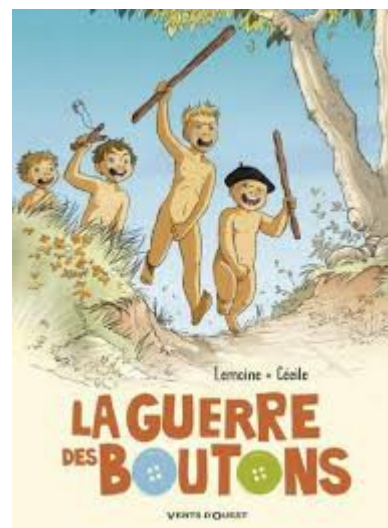
Les termes employés dans les documents fournis par la direction sont révélateurs de l'ambiance de « fin du statut de la Fonction publique » qui est en vogue dans les administrations.

Deux exemples :

- « *La direction générale n'autorisant qu'un seul chef de contrôle par service, cette fonction sera conservée par le cadre A présentant la plus grande expérience en publicité foncière* ». Comme dans la « Guerre des boutons », le chef, c'est celui qui a le plus gros zizi !

- « *En raison de l'élargissement du tissu géographique, des référents ayant une bonne connaissance du tissu rural ou urbain ou de certains aspects techniques seront désignés...* » :

plus question de corps ni de grade mais d'éléments subjectifs pour désigner les collègues. Plus de doctrines d'emploi mais un vocabulaire qui précède le profilage des postes et prépare les esprits à la mise en place du RIFSEEP dans les services !



Quelques points soulignés par les collègues :

- un emploi de B a été transformé en A+ : alors, certes, l'effectif est constant, mais ces deux agents ne font pas le même travail !
- des équipiers de renfort affectés aux SPF qui ne connaissent pas la mission, sans formation ;
- existence de deux comptabilités parallèles ;
- création par deux agents d'un fichier de tous les notaires de France ;

- banalisation des tâches entre B et C ;
- installation du service sur deux niveaux ;
- bruit des imprimantes à étiquettes à examiner au CHSCT...
- les collègues en ont ras le bol des bruits de couloirs diffusés par certains cadres (ils se reconnaîtront...);
- les demandes de certificats d'assurance-vie qui ne pourront plus être satisfaites à St-Gaudens seront traitées à Toulouse !

Évaluation professionnelle

Au-delà du traditionnel bilan chiffré sur le nombre de recours devant l'autorité hiérarchique et de recours en CAP locale et nationale, nous préférons mettre l'accent sur l'avenir de l'évaluation qui est en train d'être sanctuarisée par la loi de « transformation » de la Fonction publique. Cette année, déjà, marque la disparition du recours en CAP nationale, première étape d'une diminution des droits et garanties des agents. Rappelons la philosophie de cette loi adoptée le 28 mai en première lecture à l'Assemblée nationale : généralisation de l'évaluation individuelle en lieu et place de la notation, dans les trois versants de la Fonction publique et mieux reconnaître les mérites individuels dans les procédures d'avancement et de promotion au choix.



Un premier pas que viendra couronner le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), qui va laisser entre les mains de chaque évaluateur les pleins pouvoirs sur une partie non négligeable de notre rémunération mensuelle. **Rappelons que l'application de cette mise en concurrence des agents au niveau de leur rémunération est prévue au 1^{er} janvier 2020 et qu'elle va à l'encontre de la notion même de service public et de travail collectif au sein des services. Messieurs les ministres et les directeurs, nous ne sommes pas des commerciaux !!!**

DERNIÈRE MINUTE :

Le DRFiP vient d'annoncer un comité technique sur la « feuille de route » qui va décliner le plan Darmanin sur la Haute-Garonne le 11 juin 2019.

La CGT s'engage à contacter l'intersyndicale départementale pour faire de ce comité technique local un moment revendicatif fort associant massivement les personnels, afin de nous emparer et de combattre les décisions unilatérales qui entendent régler l'avenir de nos missions, de nos métiers, de nos affectations et du service public dans le département.



Vos représentants CGT au CTL :

Estelle Mollo-Gene, Jean-Marc Servel, Daniel Authier, Marie-Christine Lainé, Rachel Tisné Brison, Jean-Marc Salères, Stéphane Boy, Pierre-Emmanuel Benzaken